

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 octobre 2015

Présents : Mesdames Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Sophie CAILLARD, Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Laurent GUILLEMIN, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU

Absents excusés : Madame Dominique BARBOT Pouvoir à Madame Corinne SERRE

Madame Anaïs BROSSARD, Monsieur David SUPPLICIAU

Secrétaire de séance : Madame Corinne SERRE

Il n'y a pas de remarque sur le dernier compte-rendu du Conseil Municipal.

Madame le Maire donne lecture des décisions prises par délégation. Le Conseil Municipal en prend acte.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour en ce qui concerne la Commission Locale d'Information de Belleville-sur-Loire et l'exercice du droit de préemption sur la parcelle AD 47, ce qui est accepté à l'unanimité.

I. AFFAIRES COMMUNALES

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

La loi du 11 février 2005 « Loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » impose la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

Dans ce cadre le Gouvernement a créé un dispositif : les agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap) qui sont transmis en Préfecture pour validation. Il s'agit d'un document de programmation qui engage la commune à réaliser les travaux de mise en conformité dans un calendrier précis. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le document présenté.

BUDGET FINANCES

TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement a été instituée par délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2011 suite à la réforme de la fiscalité. Il s'agit d'une taxe qui s'applique sur les constructions ou les extensions. La part communale est fixée à 4 % sur l'ensemble du territoire communal. Après avoir pris connaissance des recettes induites par la taxe d'aménagement et enquêté auprès des communes alentour, le Conseil Municipal décide de fixer le taux à 1 % à compter de l'année 2016 par 9 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

III. PERSONNEL COMMUNAL

CONTRAT SERVICE TECHNIQUE

Sur proposition de la Commission du Personnel, le Conseil Municipal décide du recrutement à compter du 12 octobre 2015 d'un agent au service technique en contrat aidé ou en contrat d'avenir à raison de 24H00 /semaine payées au SMIC.

NOEL DU PERSONNEL COMMUNAL

A l'occasion des fêtes de Noël, le Conseil Municipal décide d'offrir un bon d'achat CADHOC aux enfants du personnel communal d'une valeur de 30 € par enfant.

IV. POINTS RAJOUTES

ELECTION DES REPRESENTANTS AUX ORGANISMES EXTERIEURS

Après appel à candidatures, Madame Sophie CAILLARD est élue à la Commission Locale d'Information de Belleville-sur-Loire, en remplacement de Madame Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, démissionnaire.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Après avoir pris connaissance de la déclaration d'aliéner concernant la parcelle AD47, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à préempter par 12 Voix pour et 1 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire signe un document soumis par l'Association des Moulins au sujet du classement des cours d'eau, afin de préserver les éléments de patrimoine existant
- Très belle réussite de la Journée du Patrimoine en particulier, intervention de Madame Dominique Massouny, présidente de l'Office de Tourisme de Cosne qui a été appréciée par de nombreuses personnes
- Forte mobilisation sur la baisse des dotations de l'Etat, le 19 septembre dernier
- Fermeture du Bureau de Poste à 11h30 le mardi à compter du 7 décembre 2015 au lieu de 11h45
- Marché du groupement d'achat énergie régional remporté par EDF
- Le programme de stérilisation des chats se poursuit
- Madame le Maire présente rapidement un article sur Neuvy écrit par Monsieur Gérard Chollet en 1982, cet article sera mis sur le site communal, qui parle des inondations de la Vrille déjà graves cette année là.

Madame le Maire vérifie les éventuelles remarques du cahier de doléances et donne la parole au public.

Sont évoqués en particulier les points suivants :

- La circulation rue du Port au Bois (excès de vitesse)
- La divagation des chiens et l'incivisme des propriétaires
- La téléphonie mobile
- Le local de santé

Fin de séance 21H15

Le Secrétaire,

Corinne SERRE

Le Maire,

Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ